

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 18

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix-huit juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Julien WOJCIESZAK, Marie DECIMA, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Francis MONBORGNE, Raymond MIKLIC, Doriane HARDY.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CENTRE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE - APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Il vous sera demandé de délibérer sur :

- L'application du tarif vimyinois aux agents communaux résidant dans une autre commune dont les enfants participent à la restauration scolaire et au centre d'accueil périscolaire de VIMY.

I- Le centre d'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à l'école Pauline Kergomard et Jean Macé et fonctionne :

- Le matin, de 07h30 à 08h30 : Accueil échelonné à l'espace Nelson Mandela avec espace permettant à l'enfant de prendre son petit déjeuner. Jeux animations sportives, activités manuelles et jeux de société.
- Le soir : 16h30 : reprise des enfants à l'école. Goûter à l'espace Nelson Mandela (fourni par les parents).

17h30 : Début de la programmation des animations : ateliers sportifs, activités manuelles, projets en rapport avec les événements communaux, grands jeux...

- La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 H 45 à 13 H 30 (mettre un espace avant et après le « H ») à la salle des fêtes de Vimy.

Le transport s'effectue en bus en réalisant plusieurs rotations

Inscriptions obligatoires sur le logiciel 3D OUEST

II- Tarifs applicables à compter du 1^{er} Septembre 2024

1) Tarifs centre d'accueil périscolaire

Pour les Vimynois :

- Garderie du matin : 2 € la séance
- Garderie de l'après-midi : 3 € la séance

Pour les extérieurs :

- Garderie du matin : 3 € la séance
- Garderie de l'après-midi : 3€ la séance

Pour tout retard après 18h30, une majoration de 15 € sera facturée en plus de la prestation

2) Tarifs restauration scolaire

Pour les Vimynois :

- Repas : 4 € 30

Pour les extérieurs :

- Repas : 6 € 95

Pour tout retard enfant non inscrit, une majoration de 10 € sera facturée en plus de la prestation

3) Le paiement peut être effectué :

- en numéraire,
- par chèques bancaires,
- en tickets CESU (uniquement pour le centre d'accueil périscolaire)
- par paiement internet par carte bleue dès validation de l'option,
- par carte bleue sur le logiciel cantine

4) Remboursement des absences :

Le remboursement se fait sur présentation d'un certificat médical dans les 3 jours suivants l'absence.

Pour le personnel communal domicilié à l'extérieur de la commune, le tarif vimynois sera appliqué en fonction de la grille tarifaire ci-dessus.

A cet effet le maire sollicite le conseil municipal pour :

- Appliquer le tarif vimyinois au personnel communal domicilié à l'extérieur de la commune.

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT